

La Caf de la Haute-Savoie

La Caf de la Haute-Savoie participe à l'effort national pour freiner la propagation du coronavirus Covid-19. Dès le 17 mars, nous avons pris des mesures permettant de limiter les contacts et donc les risques pour chacun : fermeture de points d'accueil, activation de notre plan de continuité d'activité, etc.

Nous sommes mobilisés pour accompagner nos usagers et nous mettons toutes les solutions en œuvre pour gérer les demandes (minimas sociaux en priorité ; autres demandes par ordre d'arrivée) et les contacts dans les meilleurs délais.

**Nous assurerons la continuité des versements mensuels à tous nos allocataires et nos partenaires gestionnaires de structures et services.**

- Les allocataires peuvent suivre et gérer leur dossier via le site [caf.fr](http://caf.fr) (espace Mon Compte) et l'application mobile Caf-Mon Compte. Ils peuvent continuer à nous joindre par courriel prioritairement ou en composant le 0810 25 03 10 (0,06 € min + prix d'un appel local). lundi au vendredi de 9h à 16h30  
pour les étudiants : 0 810 29 29 29

Pour suivre notre actualité en temps réel et tout savoir sur notre offre de service, suivez-nous sur [caf.fr](http://caf.fr) / Ma Caf (74000) et sur [Twitter](https://twitter.com/caf74000).

**Continuité des droits**

Pour l'ensemble des aides sociales versées sous condition de ressources par les CAF (RSA, AAH, AEEH, aides au logement, etc.) : renouvellement automatique, même si l'allocataire ne peut pas effectuer sa déclaration trimestrielle de ressources.

Allocation adulte handicapées (AAH) et Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) : les droits qui arrivent à échéance seront automatiquement prorogés de six mois.

Allocation logement : la réforme sur le mode de calcul des ressources est reportée.